

gée entre le gouvernement de la Puissance du Canada, celui de la Province de Québec et l'honorable H. E. Tuschereau concernant sa nomination comme juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska; aussi, copies des ordres en conseil et des instructions transmises à cet honorable juge au sujet de sa résidence dans le district.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie pu Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Wilkes, secondée par M. Killam,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant le montant des billets de la Puissance et des billets provinciaux émis à la date du 1er janvier 1863 jusqu'à ce jour, le montant de ces billets tenu en réserve par les banques incorporées à chaque période, et le montant des espèces que possédait le receveur-général à chaque période; aussi, un état de la circulation et du capital payé des banques incorporées à chaque période, indiquant le coût tel qu'estimé des billets de la Puissance en circulation en rapport avec le département du receveur-général, et donnant l'estimation du profit net pour le revenu de la Puissance provenant de la circulation des billets.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du conseil privé de la Reine.

Sur motion de l'honorable M. Cameron (Ontario), secondée par l'honorable M. Holton

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état de toutes les sommes d'argent dépensées en 1870, 71, 72, 73, 74, pour les services de la milice, y comprise la police à cheval, soit pour payer les dépenses incidentes ou ordinaires du département à Ottawa.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du conseil privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat donne permission à l'honorable M. Letellier de St. Just de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent des comptes publics, tel que demandé par cette Chambre dans son message reçu aujourd'hui, s'il le juge à propos.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour opérer le versements des actions souscrites au capital de la compagnie du pont et tunnel du Canada et de New-York " auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal " auquel il demande le concours de cette Chambre,

Sur motion de M. Irving, secondée par M. Wood,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour prolonger le délai fixé pour opérer le versement des actions souscrites au capital de la compagnie du pont et tunnel du Canada et de New-York, " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Jetté, secondée par l'Honorable M. Holton,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal, " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.